

DÉPARTEMENT
DE L'OISE



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCACTION

Date : 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Votants : 37
Pouvoirs : 8
Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023
DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

12 JUL. 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme MEUNIER
M. PERRIN
M. N'DIAYE
M. ZAHRAOUI
M. LUCAS
M. KA
Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à Mme PEREZ
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. EL OUSTI
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme JACQUEMART
Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, Mme MEHADJI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

3 BUDGET PRINCIPAL-COMPTE ADMINISTRATIF 2022-COMPTE DE GESTION 2022

Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée

- complémentaire ;
- > la reprise des résultats de l'exercice 2021 ;
- > l'état des restes à réaliser.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2022 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	48 849 930,44 €	51 570 133,66 €	2 720 203,22 €
Résultat 2021 (R002)		3 838 496,76 €	3 838 496,76 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			6 558 699,98 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2022	17 359 842,11 €	17 952 645,51 €	592 803,40 €
Résultat 2021 (D001)	4 707 140,27 €		-4 707 140,27 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-4 114 336,87 €
Restes à réaliser 2022	4 504 770,57 €	3 243 321,82 €	-1 261 448,75 €
Besoin de financement			5 375 785,62 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire de 6 558 699,98 €. Il est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Par conséquent, le résultat global avec reports est excédentaire à 1 182 914,36 € (différence entre le résultat de la section de fonctionnement et le besoin de financement). Cet excédent est reporté en recette de fonctionnement au budget 2023.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,
- Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
- Vu la délibération n°4 du conseil municipal en date du 27 mars 2023,
- Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 12 juin 2023,
- Vu les documents ci-annexés,
- Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 37	Pour : 29	Contre : 4	Abstentions : 4	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide :

- Article 1^{er} :** de désigner, Madame Mariline DUHIN, présidente de séance.
- Article 2 :** d'adopter, pour le budget principal, le compte administratif 2022 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.
- Article 3 :** de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.
- Article 4 :** de valider définitivement le report des résultats 2022 sur le budget primitif 2023, voté par délibération n°4 en date du 27 mars 2023.

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, ne participe pas au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue



exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le

12 JUIL. 2023

CREIL, le 06 JUIL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance